Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3795

commune (s): Saint Genis Laval

objet : Avenue de Gadagne - Carrefours des entrées nord et sud de l'avenue - Travaux de voirie -

Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2829 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux de voirie aux carrefours des entrées nord et sud de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 21 octobre 2005, a classé les offres et choisi le groupement d'entreprises Eurovia-Linea-Beylat pour un montant de 504 585,06 € HT, soit 603 483,73 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales :

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à signer le marché pour des travaux de voirie aux carrefours des entrées nord et sud de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Eurovia-Linea-Beylat pour un montant 504 585,06 € HT, soit 603 483,73 € TTC.
- 2° La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0799, par délibérations n° 2003-1112 en date du 7 avril 2003 et n° 2005-2829 en date du 11 juillet 2005 pour un montant global de 1 599 000 €.
- **3° Le montant** à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine compte 231 510 fonction 824.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,